

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

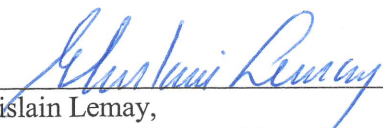
**AVIS PUBLIC**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier, que la municipalité de Saint-Paulin a vendu deux terrains désignés comme suit :

- a) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DEUX (5 333 962) du cadastre CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Maskinongé à monsieur Abde-Samad Belmokaddem, pour la somme de 4 406.23\$ taxes applicables en sus et de payer une taxe d'amélioration locale au montant de sept mille huit cent dollars (7 800.00\$).
- b) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (5 333 978) du cadastre CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Maskinongé à monsieur Abde-Samad Belmokaddem, pour la somme de 7 178.27\$ taxes applicables en sus et de payer une taxe d'amélioration locale au montant de dix mille quarante-six dollars et quarante cents (10 046.40\$).

Cet avis est publié conformément à l'article 6.1, du Code des municipalités (L.R.Q. c. C-27.1).

**DONNÉ** à Saint-Paulin, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Ghislain Lemay,  
Directeur général et greffier-trésorier